



Ferreyres info – novembre 2025

Fermeture de la route des Bois Noël villageois

samedi 13 décembre 2025

Le Noël villageois se déroulera à l'extérieur, à la **route des Bois**, au niveau du bâtiment communal et ses alentours. L'occasion pour les habitants de partager de bons moments en écoutant les jolies prestations des enfants Ferreyrois. D'ores et déjà un grand merci aux organisatrices Mmes Sabine Annen et Patrizia Sizzano.

Durant la fête du 13 décembre, les accès à la zone seront limités de 12h00 à 22h00 (+/-), de la façon suivante :

- L'accès pour les habitants de la route des Bois 1, 4, 6 et 8 restera possible depuis la route cantonale.
- L'accès pour les autres habitants de la route des Bois devra se faire par la route de contournement de l'Haut des Champs.
- Les places de parc communales en tout-venant (sous le tilleul) seront réservées aux habitants et locataires des places de parc de la route des Bois 3 et Ancienne Route 1.
- Les places de parc privées (places situées derrière la fontaine de la route des Bois) ne seront pas accessibles.

Entretien de vos places et jardins

Nous vous remercions de ramasser les feuilles ou les résidus de tonte de gazon provenant de votre terrain, qui auraient été soufflés ou répandus sur les chemins ou routes communales. Ce geste simple permet d'éviter l'obstruction des grilles d'évacuation des eaux pluviales, tout en contribuant à la propreté de notre village et à la sécurité de nos routes.

Conseil général – 8 décembre 2025

Nous vous rappelons la prochaine séance du Conseil général qui aura lieu le

lundi 8 décembre 2025 à 20h15

Bâtiment communal – route des Bois 3 – 1^{er} étage.

Vous êtes majeur-e, de nationalité suisse ou de nationalité étrangère mais ayant acquis le droit de vote (info : <https://urlz.fr/o6MD>), et vous souhaitez intégrer le Conseil général ? Vous avez la possibilité de participer et de voter lors de ses séances en vous annonçant à la secrétaire du bureau du Conseil général en avant-séance. Vous avez également la possibilité de participer en tant qu'auditeur ou auditrice (sans droit de vote, ni de parole).

Benne à papier

Un tout grand merci à toutes et tous pour vos efforts de tri. Votre engagement au quotidien permet le bon fonctionnement de la collecte et du recyclage des déchets.

Un tri soigné évite des coûts liés au tri supplémentaire. Récemment, des **cagettes en bois**, **livres reliés** et **briques de lait** (déchets non conformes) ont été retrouvés dans la benne à papier.

En cas de doute sur la bonne filière d'élimination, n'hésitez pas à nous contacter ou à consulter notre site internet à la page dédiée au tri.

Reportez-vous aux logos présents sur l'emballage, qui indiquent si celui-ci doit être recyclé ou jeté avec les ordures ménagères.



Chariot à livres

Vous avez un livre que vous aimez et que souhaitez donner ? Offrez-lui une seconde vie en le déposant dans la boîte à lire, à l'entrée du bâtiment communal.

Pour que cet espace reste agréable et accueillant pour tous, merci de ne pas laisser de sacs pleins devant le chariot ou dans l'entrée.

Et faute de place, nous n'acceptons ni les encyclopédies, ni les livres de recettes, ni les jeux.

Place des déchets végétaux

Tous les **déchets de jardin** peuvent être déposés à la **place des déchets végétaux**, en ayant pris soin auparavant de retirer les pots, les caissettes/cagettes, les emballages plastiques et tout ce qui n'est pas végétal.

Ce qui peut être déposé :

- les branches (dont le diamètre est inférieur à 10 cm)
- les feuilles, les plantes
- le gazon
- les coquilles de noix

Il ne s'agit pas non plus d'une place de composte. Les fruits, légumes et restes de repas peuvent être déposés dans les bidons bleus situés derrière la haie du local à verre et ordures ménagères. Et pour éviter la propagation de la pyrale du buis, veuillez soit éliminer les branches de buis dans les ordures ménagères, soit les amener à la Compostière de la Venoge.

Les déchets végétaux peuvent être acheminés directement à la **Compostière de la Venoge** qui se situe 200 m. à droite avant le TCS, sur la route cantonale La Sarraz-Cossonay (<https://map.cjl.ch/s/s47Y>). Il suffit de suivre les instructions et composer le code de la commune de Ferreyres "9", puis votre numéro de plaque sur le boîtier situé à l'entrée du site. Si vous mandatez un tiers, ce dernier inscrira son n° de plaque (en informer l'administration communale). Le coût de prise en charge des branches et gazon des habitants est payé par la commune.

Elections Municipales 2026

Les prochaines élections municipales se tiendront en 2026 afin d'élire des conseillères et conseillers à la Municipalité pour la législature 2026-2031.

Le dépôt des listes pour le 1^{er} tour est ouvert du 5 au 12 janvier 2026 midi.

Des informations complémentaires sur le déroulement et les dates des élections seront communiquées dans le tout-ménage de décembre.

La Municipalité reste à disposition pour tout renseignement concernant la fonction de conseillère ou conseiller municipal.

A votre agenda !

30 novembre	Raclette de l'Avent	dès 11h30 – papillon de Culture & Loisirs annexé
Décembre	Fenêtres de l'Avent	papillon de Culture & Loisirs annexé
5 décembre	Téléthon	dès 18h00 – papillon de la Jeunesse annexé
8 décembre	Conseil général	20h15 salle du Conseil général
13 décembre	Noël villageois	19H00 – papillon de Culture & Loisirs annexé <i>La route des Bois sera fermée à la hauteur du bâtiment communal pour l'occasion.</i>